



## COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 01 JUILLET 2021

### PROCÈS-VERBAL

<i>Membres</i>		L'an <b>deux mille vingt et un</b> , le <b>premier juillet</b> à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée,
Présents :	14	en session ordinaire,
Pouvoirs :	1	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 25 juin 2021

#### Présents :

- M. Stéphane GUILLON, Président, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CC.VSA, Maire de Bouillé-Courdault
- M. Stéphane BOUILLAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Conseil. munic. ville Fontenay, Vice-Prés. CC.PFV
- M. Lionel PAGEAUD, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Doix-lès-Fontaines
- M. Gilles BOUTEILLER, membre du Bureau, délégué de la CC.VSA, Maire de Damvix
- Mme Catherine MASSON-S., membre du Bureau, déléguée CC.VSA, Maire de Puy-de-Serre
- M. Yves-Marie BOUCHER, délégué de la CC.PFV, Maire de Petosse
- M. Nicolas CELLIER, délégué de la CC.PFV, 1<sup>er</sup> Adjoint de L'Orbrie
- M. Jean-Claude CHEVALLIER, délégué de la CC.VSA, Maire de Vix
- M. Jean-Jacques DURAND, délégué de la CC.VSA, Conseiller municipal de St-Hilaire-des-Loges
- Mme Anne HUETZ, déléguée de la CC.PFV, 5<sup>ème</sup> Adjointe de la ville de Fontenay-le-C.
- M. Georges MERCIER, délégué de la CC.VSA, Conseiller municipal de Benet
- M. Daniel RIDEAUD, délégué de la CC.PFV, Maire de Montreuil
- M. Francis RIVIERE, délégué de la CC.PFV, Maire de Saint-Cyr-des-Gâts
- M. Marc TUDEAU, délégué de la CC.PFV, Conseiller municipal de Mouzeuil-St-Martin

#### Etait absent et avait donné pouvoir :

- M. Laurent DUPAS, membre du Bureau, Vice-Prés. de la CC.PFV, Maire de Velluire-sur-Vendée à M. BOUTEILLER Gilles

#### Etaients absents excusés :

- M. Sébastien ROY, membre du Bureau, délégué de la CC.PFV, Maire de St-Laurent-de-la-Salle
- M. Jean-Marie ARNAUDEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Foussais-Payré
- M. Joël BOBINEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Mervent
- M. Philippe DELAHAYE, délégué de la CC.VSA, 1<sup>er</sup> Adjoint de Xanton-Chassenon
- M. Gérard GUIGNARD, déléguée de la CC.PFV, Maire de Bourneau

- M. Jean-Paul RIVIERE, délégué de la CC.PFV, 1<sup>er</sup> Adjoint de Marsais-St-Radegonde

Secrétaire de séance : M. Gilles BOUTEILLER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

**Ordre du jour** :

**POINT 1 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU**

Liste des engagements

**POINT 2 – ADMINISTRATION et FINANCES**

- 2.1 – Point sur la trésorerie
- 2.2 – Appel de cotisations prévisionnelles des structures membres correspondant au produit de la redevance incitative du 1<sup>er</sup> semestre 2021

**POINT 3 – TECHNIQUE**

- 3.1 - Retour de la commission collecte déchetterie du 09 juin
- 3.2 - Amélioration de la qualité du flux emballages
- 3.3 – Conditions de financement entre le Sycodem et les communes pour l'installation de PAV

**POINT 4 – COMMUNICATION et PREVENTION DES DECHETS**

- 4.1 – Subvention d'aide à l'achat/location d'un broyeur collectif par des particuliers
- 4.2 – Convention d'implantation d'un composteur collectif sur la commune de Damvix

**POINT 5 – RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1 - Retour sur le recrutement d'une chargée d'accueil/secrétaire RH

**POINT 6 – GROUPEMENT DE DELIBERATIONS**

- \*\*Reprise sur provision pour remboursement des admissions en non-valeur et créances éteintes à destination des structures membres
- \*\*Vente de bennes de déchetteries
- \*\*Mise à jour du tableau des effectifs

\* \* \* \* \*

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 MAI 2021

M. GUILLON, Président, demande aux membres présents, s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 20 mai 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Comité Syndical approuvent le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.

\* \* \* \* \*

*En préambule, Carole MONTILLY, étudiante en Master 1, Management et Ingénierie des déchets, Economie circulaire, a présenté un rapport sur l'optimisation des déchèteries suite à son stage effectué au sein du Sycodem du 01/03/2021 au 30/06/2021.*

## POINT 1 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

*(Liste des engagements remis en annexe)*

## POINT 2 – ADMINISTRATION et FINANCES

### **2.1 – POINT SUR LA TRESORERIE**

*(INFORMATION)*

M. le Président informe les élus que la trésorerie du Sycodem au 08 juin 2021 est de 745 476 euros.

#### Dépenses :

- Rémunération du cabinet CTR pour l'optimisation de la fiscalité énergétique (TICPE) : 18 609.84 €
- Remboursement de la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €. Elle s'élève donc au 08 juin 2021 à 1 220 000 €.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **2.2 – APPEL DE COTISATIONS PREVISIONNELLES DES STRUCTURES MEMBRES CORRESPONDANT AU 1ER SEMESTRE 2021**

*(N° 2021-33-CS)*

M. le Président rappelle que les contributions des structures membres s'effectuent au début de chaque trimestre. Il informe les membres présents que le futur appel de contributions est prévu pour le mois de juillet 2021.

A ce jour, le produit de la redevance incitative du 1er semestre 2021 est estimé à :

- 1 703 269.41 € pour la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée

- 734 400.43 € pour la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Les membres du Bureau ont approuvé cette proposition.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide la proposition exposée ci-dessus.**

### POINT 3 – TECHNIQUE

#### **3.1 - RETOUR DE LA COMMISSION COLLECTE DECHETERIE DU 09 JUIN**

*(INFORMATION)*

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS** : Les Points d'Apports Volontaires du secteur sauvegardé de la Ville de Fontenay Le Comte sont très régulièrement victimes de dépôts sauvages. Un fonctionnement pour le nettoyage de ces points et leur surveillance est en cours en partenariat avec la Ville de Fontenay le Comte.

Une des pistes évoquées pour réduire ces dépôts serait de mettre en place **une collecte des encombrants** sur ce secteur.

Point d'entrée pour les usagers : la ville FLC

Qui ? : Emmaüs ou en régie par Sycodem

Limité au cœur de ville, payant pour les habitants.

Participation financière de la ville ? Sur RDV ?

Plusieurs pistes de travail sont à l'étude. Les services vont faire des propositions afin de répondre à la demande de la ville de Fontenay le Comte.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

#### **3.2 – AMELIORATION DE LA QUALITE DU FLUX EMBALLAGES**

*(INFORMATION)*

M. le Président précise les conditions de la collecte des emballages sur le territoire et les actions d'amélioration de la qualité mises en place à ce jour :

**3.2.1 : Résultats des caractérisations, évolution des refus de tri et données Trivalis :**

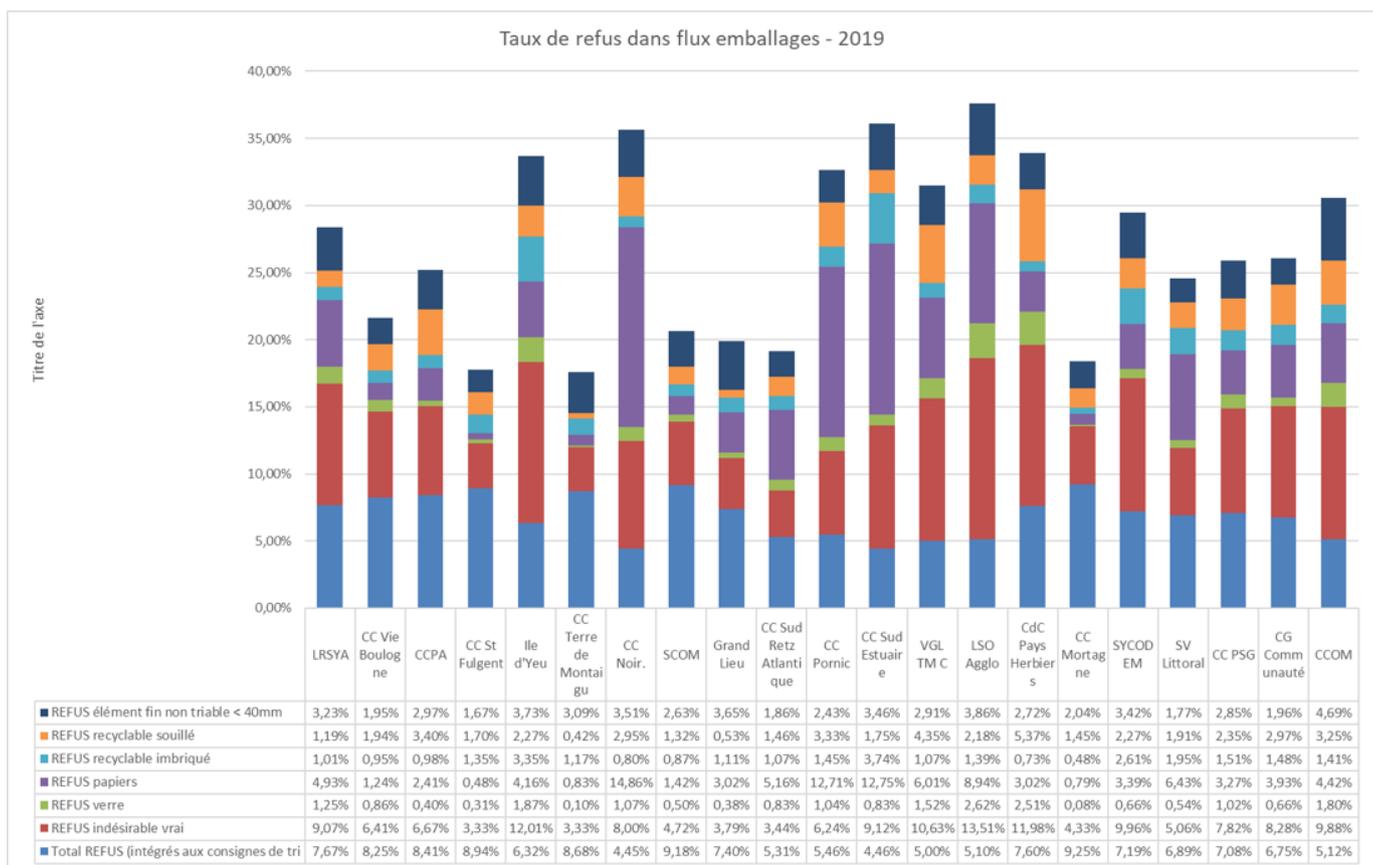
**Résultats des caractérisations 2021 :**

				nombre de K' effectuées
Flux Emballages	1	2	3	
Type de collecte (PAP ou PAV)				3
Date prélèvement	10-févr.	21-avr.	10-mai	
Présent/ Absent				0
ACIER	5,33%	9,43%	12,19%	8,98%
ALUMINIUM > 60 mm	1,10%	2,11%	0,85%	1,36%
Total ALUMINIUM < 60 mm	0,56%	1,45%	0,97%	1,00%
<b>Total ALUMINIUM</b>	<b>1,67%</b>	<b>3,56%</b>	<b>1,82%</b>	<b>2,35%</b>
Briques Alimentaires	5,27%	2,84%	2,23%	3,45%
CARTONNETTES	35,07%	20,97%	31,07%	29,04%
Mixte PEHD PP PS - BF & PB	10,92%	8,64%	10,52%	10,03%
Mixte PET Clair - BF & PB	12,53%	8,74%	8,45%	9,91%
Mixte PET Foncé -BF & PB	4,09%	1,25%	1,38%	2,24%
<b>Total PLASTIQUES</b>	<b>27,54%</b>	<b>18,63%</b>	<b>20,35%</b>	<b>22,17%</b>
Sacs de collecte	0,00%	0,20%	0,65%	0,28%
Emb Souples PE	3,93%	1,29%	1,99%	2,40%
<b>Total FILMS PE</b>	<b>3,93%</b>	<b>1,48%</b>	<b>2,64%</b>	<b>2,68%</b>
REFUS FILMS (non PE)	2,90%	2,60%	5,56%	3,69%
REFUS Pots et Barquettes operculés + couleur	6,64%	1,85%	4,14%	4,21%
<b>Total REFUS (intégrés aux consignes de tri)</b>	<b>9,55%</b>	<b>4,45%</b>	<b>9,70%</b>	<b>7,90%</b>
REFUS indésirable vrai	5,41%	20,44%	9,14%	11,66%
REFUS verre	0,46%	1,98%	0,00%	0,81%
REFUS papiers	2,12%	1,85%	5,40%	3,12%
REFUS recyclable imbriqué	1,24%	0,79%	0,77%	0,93%
REFUS recyclable souillé	0,48%	5,84%	3,82%	3,38%
REFUS élément fin non triable < 40 mm	1,94%	7,75%	0,85%	3,51%
<b>Total vrais REFUS</b>	<b>11,65%</b>	<b>38,64%</b>	<b>19,98%</b>	<b>23,42%</b>
<b>Total REFUS CONSIGNES de TRI + Vrais REFUS</b>	<b>21,19%</b>	<b>43,09%</b>	<b>29,68%</b>	<b>31,32%</b>
<b>POIDS TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Evolution des refus de tri de 2019 à 2021 :

<b>Evolution des refus</b>	<b>2021 en cours</b>	<b>2020</b>		<b>2019</b>	
<i>liés aux consignes</i>					
REFUS FILMS (non PE)	3,69%	3,22%	● 14%	3,32%	● 11%
REFUS Pots et Barquettes	4,21%	3,91%	● 8%	3,87%	● 9%
REFUS indésirable vrai	7,90%	5,51%	● 43%	9,96%	● -21%
REFUS verre	0,81%	0,74%	● 10%	0,66%	● 23%
REFUS papiers	3,12%	4,14%	● -25%	3,39%	● -8%
REFUS recyclable imbriqué	0,93%	2,48%	● -62%	2,61%	● -64%
REFUS recyclable souillé	3,38%	0,94%	● 261%	2,27%	● 49%
<b>TOTAL REFUS liés aux consignes</b>	<b>7,90%</b>	<b>7,13%</b>	<b>● 11%</b>	<b>7,19%</b>	<b>● 10%</b>
<b>TOTAL REFUS VRAIS</b>	<b>23,42%</b>	<b>16,05%</b>	<b>● 46%</b>	<b>22,30%</b>	<b>● 5%</b>
<b>TOTAL REFUS</b>	<b>31,32%</b>	<b>23,19%</b>	<b>● 35%</b>	<b>29,49%</b>	<b>● 6%</b>

Données TRIVALIS 2019 :



**Constats :**

- Taux de refus très disparate d'une collectivité à une autre ;
- Certaines collectivités ont un fort nombre de caractérisations à réaliser et cela peut induire des réorganisations au sein de leur équipe pour libérer le personnel, tout comme pour Trivalis.

**Objectif du groupe de travail piloté par Trivalis :**

- Trouver des dispositifs (moyens, pistes, supports, ...) techniques et/ou de communication pour induire la baisse de refus dans le flux Emballages.

**3.2.2 : Conditions actuelles des collectes d'emballages :**

Tonnage EMR

Tonnages totaux	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
<b>2016</b>	133.26	126.68	130.78	141.54	188.30
<b>2017</b>	141.80	129.64	170.10	143.22	159.72
<b>2018</b>	199.08	166.72	171.12	164.88	186.32
<b>2019</b>	181.92	151.14	171.96	171.88	172.90
<b>2020</b>	201.34	154.12	107.96	198.92	168.02
<b>2021</b>	183.58	166.58	187.38	178.28	181.68

Un arrêt de la collecte EMR a été observé du 19 Mars au 15 Avril sauf pour le cœur de ville de Fontenay Le Comte en raison de la crise sanitaire, ainsi que l'arrêt de la collecte sur Nalliers au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Nb de bacs collectés

Nb bacs	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
2016	26528	27689	31502	32338	32265
2017	30197	27977	32961	30775	34352
2018	31394	27593	32267	30734	33995
2019	31738	27462	30776	30410	31438
2020	30988	24801	16523	20701	26478
2021	31067	28085	33814	32031	31274

Augmentation significative sur la présentation du bac.

### **3.2.3 : Actions correctives mises en place :**

#### - Les contrôles qualités :

*Procédure* : 2 agents en véhicule léger vérifient durant 4h la qualité du tri dans les bacs jaunes juste avant le passage du camion de collecte. Un échantillon d'une centaine de bacs est examiné. Le relevé porte sur le taux de remplissage et les erreurs de tri constatées. En cas de faibles quantités d'erreurs, celles-ci sont retirées puis collées sur le couvercle, le bac sera vidé. En cas d'erreurs en quantités importantes, un ruban de refus scelle le couvercle, le bac ne sera pas collecté. Dans ce dernier cas, une visite au domicile sera assurée le lendemain.

*Programmation* : 10 contrôles-qualité (CQ) sont programmés dans l'année en privilégiant les jours et circuits sur lesquels il y a un prélèvement pour caractérisation (Vendéetri), et en variant les communes chaque année.

*Résultats* : ces CQ montrent aussi que la qualité du tri se dégrade ([07-TECHNIQUE\\_Et\\_MAINTENANCE\71-Technique\711-Indicateurs\\_Techniques\7118-Controles-Qualites\BILAN\\_ANALYSE\\_STAT\CQ%20-%20Analyse%20erreurs%20de%20tri.xlsx](#))

*Contraintes* : **difficile de mobiliser des moyens humains** (1 agent de déchèterie formé au contrôle et au suivi en porte-à-porte, accompagné d'un agent de collecte suivant planning).

#### - Les refus enregistrés par les agents de collecte :

*Procédure* : pendant la collecte d'emballages, les agents vérifient la qualité du tri en surface du bac jaune. En cas d'erreurs en quantités importantes, un ruban de refus scelle le couvercle, le bac ne sera pas collecté. Les agents le signalent au service communication. Un rappel de la procédure et des consignes est fait aux agents chaque année en septembre-octobre.

*Résultats* : refus enregistrés par les agents/mois :

Août 2020	Sept 2020	Oct 2020	Nov 2020	Déc 2020	Janv 2021	Févr 2021
8	14	115	129	68	29	36

*Contraintes* : la vérification des bacs jaunes est irrégulière dans l'année : elle est mieux suivie au moment du rappel des consignes puis s'essouffle. **Les agents signalent manquer de temps du fait de circuits de collecte trop longs en emballages** (voir ci-dessus 3.2.2).

- Le suivi auprès des usagers :

*Procédure* : après chaque CQ, un agent part sur le terrain pour aller à la rencontre des usagers ayant eu un refus en CQ ou enregistré par les agents de collecte : rappel des consignes, remise de documentation, tri du bac avec l'utilisateur si nécessaire. Si absent : avis de passage + documentation dans boîte-aux-lettres.

*Programmation* : le lendemain du CQ ou si possible le plus tôt possible après le refus et avant la prochaine collecte (15 jours). Il y a moins de sens et moins d'impact lorsque la visite se passe 1 mois après le refus. Il est donc programmé 1 jour de suivi suite au CQ + 1 jour de suivi supplémentaire par mois (sauf juillet août), afin d'avoir 1 journée de suivi tous les 15 jours environ.

*Contraintes* : difficile de mobiliser des moyens humains (1 agent de déchèterie formé au contrôle et au suivi en porte-à-porte). Pour pallier, de mai 2020 à avril 2021, le suivi était fait par téléphone par un agent administratif. Cette distance pointait des contradictions entre les infos des agents de collecte et de l'utilisateur non-vérifiables car pas de déplacement. **Ces conclusions posent la question du suivi en juillet-août, du déplacement au domicile, de l'appel téléphonique à distance, de la mise à disposition de l'agent de déchèterie formé (sous réserve d'un remplacement en déchèterie).**

Les membres du Bureau ont pris acte de cette information et souhaitent renforcer les moyens humains lors des prochains contrôles qualité afin de contrôler une quantité plus importante de bacs.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **3.3 – REGLES DE MISE EN ŒUVRE ET DE FINANCEMENT DES POINTS DE COLLECTE ENTERRES ET SEMI ENTERRES**

(DELIBERATION 2021-35-CS)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-2 et L.2333-76,  
**Vu** les statuts du Sycodem,  
**Vu** le Plan d'action 2020-2026 adopté en Comité Syndical du 16 décembre 2020,  
**Vu** l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités territoriales qui autorise le versement d'une subvention d'une commune ou d'un bailleur ou d'un aménageur foncier à un syndicat mixte conformément à ses statuts,  
**Considérant** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Sycodem, adopté par le Comité Syndical du 14 décembre 2017 et modifié le 1<sup>er</sup> mars 2018,

Conformément à ce règlement et en application des statuts de Sycodem, les moyens à mettre en place pour la collecte des déchets relèvent de la compétence du Sycodem.

A cet effet, il doit être défini les niveaux d'interventions correspondant à des taux de financement et de mobilisation des fonds alloués :

- 1- Pour la mise en œuvre de dispositifs enterrés ou semi-enterrés OMR, Emballages, papier et verre, dans le cadre d'une démarche d'individualisation de la redevance incitative rendu difficile ou impossible au porte à porte au regard du type d'habitat : sous réserve de la

validation du projet par Sycodem sur la base de critères liés au dimensionnement du projet (densité de population, gisement, redondance avec l'existant, contraintes spatiales spécifiques, etc...), le financement de l'investissement sera porté à :

- a. Projet sur le domaine public et à la demande d'une commune : Prise en charge du montant du génie-civil et des finitions par la commune. Le montant des matériels, des contrôles d'accès et de la maîtrise d'œuvre reste à la charge du Sycodem.
  - b. Projet sur le domaine privé ou à l'initiative de bailleurs, de lotisseurs ou imposé par Sycodem car les conditions de la collecte en porte à porte ne peuvent être respectées : Participation du bailleur ou de l'aménageur foncier à hauteur de 50 % du montant total des installations (génie-civil, matériels et finitions).
- 2- Pour la mise en œuvre de dispositifs enterrés ou semi-enterrés papier et/ou verre, pour une meilleure intégration paysagère et pour répondre à l'embellissement de la commune et dans l'objectif de remplacer les conteneurs aériens : sous réserve de la validation du projet par Sycodem sur la base de critères budgétaires et liés au dimensionnement et contrainte du projet (densité de population, gisement, redondance avec l'existant, contraintes spatiales spécifiques, etc...), le financement de l'investissement sera porté à : Participation de la commune à hauteur de 100 % du montant total des installations (génie-civil, matériels et finitions).

Il est précisé que dans tous les cas de figure, Sycodem assure la gestion des marchés de génie civil et de fourniture des conteneurs enterrés.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide** les propositions exposées ci-dessus.

#### **POINT 4– COMMUNICATION et PRÉVENTION DES DÉCHETS**

##### **4.1 – SUBVENTION D'AIDE A L'ACHAT/LOCATION D'UN BROYEUR COLLECTIF PAR DES PARTICULIERS**

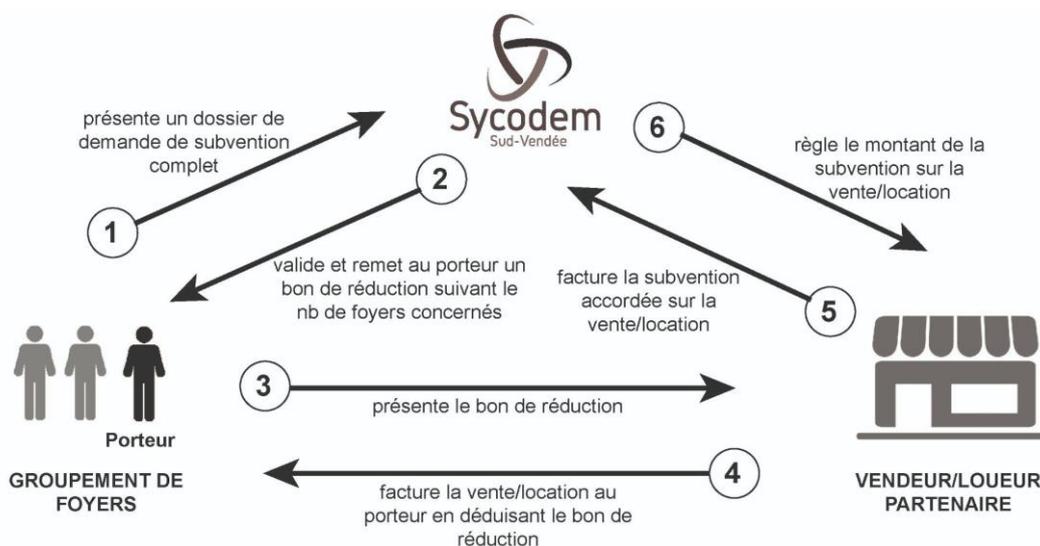
*(N° 2021-36-CS)*

Suite à l'arrêt de la prestation avec NewLoc en 2020, le Sycodem a recensé de nombreuses demandes d'usagers pour l'utilisation d'un broyeur de végétaux ; demandes exprimées auprès de la collectivité et des revendeurs. Le Comité de pilotage biodéchets du 02/04 a proposé de mettre en place une subvention pour aider les usagers particuliers à acquérir des broyeurs de végétaux.

Les services présentent les solutions retenues par les membres de la Commission Communication et Prévention du 08/04 :

- Modalités obligatoires pour les bénéficiaires : réservé aux particuliers / dossier de demande de subvention à remplir auprès du Sycodem : convention co-signée par chaque foyer concerné + justificatif de domicile de - de 3 mois de chaque foyer + présentation d'un devis signé par chaque foyer concerné / remise d'un coupon de réduction par le Sycodem à destination du partenaire / subvention accordée sur facture acquittée chez un partenaire de l'opération.

- Partenaires recensés (produits adéquats et durables, enseignes locales) : Gamm Vert, Magasin Vert, Equip’jardin, Aujardin, Pierre-claude Motoculture, Motoculture des Loges, Billaud Segeba, Romain Motoculture. Un contact sera pris avec eux pour leur présenter le projet abouti.
- Aide à l’achat d’un broyeur mutualisé  
Des foyers s’associent pour acheter un broyeur auprès d’un des partenaires. Le Sycodem subventionne l’achat pour une valeur de minimum 200 € le broyeur. Il est proposé un pourcentage de participation plafonné suivant le nombre de foyers qui s’associent.  
Dans le cas de 2 foyers : 15% plafond 100€  
3 foyers : 20% plafond 150€  
4 foyers : 25% plafond 200€  
5 foyers : 30% plafond 250€
- Aide à la location d’un broyeur collectif  
Des foyers s’associent pour louer un broyeur auprès d’un des partenaires. Le Sycodem subventionne la location pour une valeur minimum de 150 € la location. Il est proposé un forfait fixe de 20 €/foyer participant à la location ; ainsi que de limiter la subvention à 1 location/foyer/an.
- Schéma d’articulation :



M. le Président informe que les membres de la Commission du 08/04 ont souhaité expérimenter ces 2 propositions sur 1 an, puis analyser les résultats pour adapter le projet dans les années suivantes (la solution d’aide à l’achat à la demande d’un seul foyer n’a pas été retenue pour éviter l’acquisition de matériel peu durable et non-réparable).

M. le Président :

- 1. Demande leur avis aux membres du Comité Syndical sur le montant minimum de la valeur d’un broyeur à l’achat (proposition : 200 €, ou plus ?),**
- 2. Demande leur avis aux membres du Comité Syndical sur le budget alloué (propositions : 3 000 € pour la location, 2 000 € pour l’achat),**
- 3. Précise la nécessité de conventionner avec les prestataires partenaires (en annexe)**
- 4. Précise la nécessité de conventionner avec les groupements de foyers (en annexe)**

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Valide** les propositions exposées ci-dessus.

#### **4.2 - CONVENTION D'IMPLANTATION D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE DAMVIX** (N° 2021-37-CS)

M. le Président rappelle qu'une expérimentation de collecte des biodéchets et valorisation sur place à été menée sur la commune de Damvix auprès des restaurateurs durant les étés 2019 et 2020. La commune avait à charge la collecte puis le compostage était installé sur un terrain municipal, suivi par l'animatrice de prévention des biodéchets du Sycodem.

Afin d'anticiper la saison estivale 2021, le projet a été rediscuté avec la commune et les restaurateurs. Ces derniers sont volontaires pour évacuer eux-mêmes leurs biodéchets vers le site de compostage. La commune garde à charge le suivi quotidien du compostage ; le Sycodem assurant un contrôle annuel et un accompagnement des restaurateurs sur le geste et les consignes de tri.

Une collecte des biodéchets par le Sycodem est maintenue 1/semaine pour 2 professionnels de la commune, comme les années précédentes.

M. le Président indique qu'il est nécessaire de passer une convention avec la commune pour l'implantation de ce site de compostage et les conditions de son suivi (voir en annexe).

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la convention de partenariat avec la commune de Damvix pour l'implantation d'un composteur collectif,

**Autorise** le Président à signer la convention susmentionnée avec la commune de Damvix ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### **POINT 5 – RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1 – RETOUR SUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGE(E) D'ACCUEIL/SECRETAIRE RH** (INFORMATION)

Monsieur le Président, rappelle que le Sycodem a lancé une procédure de recrutement pour le poste d'un(e) chargé(e) d'accueil/secrétaire RH. Il informe que 41 candidatures ont été reçues. Un jury de recrutement s'est déroulé le 27 mai en présence du président, vice-présidents, DGS et la personne chargée de l'accueil.

Le Jury a proposé de retenir la candidature d'Orlane BESSON, chargée de l'accueil et du secrétariat RH de l'EHPAD de St Hilaire des Loges. Elle prendra ses fonctions au Sycodem le lundi 05 juillet 2021.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **POINT 6 – GROUPEMENT DE DELIBERATIONS**

Les membres du Comité Syndical n'ayant pas de remarques, **ce groupement de délibérations est adopté à l'unanimité.**

\* \* \* \* \*

↳ Plus personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

\* \* \* \* \*

**Signatures approuvant le présent procès-verbal :**

Le Président,  
Stéphane GUILLON

Le Secrétaire de séance  
Gilles BOUTEILLER

### **Délibérations prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :**

- 32) Reprise sur provisions pour remboursement des admissions en non-valeurs et créances éteintes à destination des structures membres
- 33) Appel e cotisations prévisionnelles des structures membres correspondant au 1<sup>er</sup> semestre 2021
- 34) Vente de bennes de déchèteries
- 35) Règles de mise en œuvre et de financement des points de collectes enterrés et semi enterrés
- 36) Subvention d'aide à l'achat/location d'un broyeur collectif par des particuliers
- 37) Convention d'implantation d'un composteur collectif sur la commune de Damvix
- 38) Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2021
- 39) Recrutement d'agents non-titulaires – délibération de principe

### **Signatures des membres présents :**

Stéphane GUILLON <i>Président</i>		Stéphane BOUILLAUD <i>Vice-Président</i>		Lionel PAGEAUD <i>Vice-Président</i>	
Catherine MASSON-S. <i>Vice-Présidente</i>		Gilles BOUTEILLER <i>membre Bureau</i>		Laurent DUPAS <i>membre Bureau</i>	Représenté par Gilles Bouteiller
Sébastien ROY <i>membre Bureau</i>		Jean-Marie ARNAUDEAU		Joël BOBINEAU	
Yves-Marie BOUCHER		Nicolas CELLIER		Jean-Claude CHEVALLIER	
Philippe DELAHAYE		Jean-Jacques DURAND		Gérard GUIGNARD	
Anne HUETZ		Georges MERCIER		Daniel RIDEAUD	
Francis RIVIERE		Jean-Paul RIVIERE		Marc TUDEAU	